

## Augmentation du SMIC : moins que des clopinettes !



**Le ministère du travail a annoncé, vendredi 15 décembre, que le salaire minimum sera revalorisé, le 1er janvier 2018, de 1,24 %, soit une stricte application de la formule d'indexation mais sans bénéficier d'un « coup de pouce » du gouvernement.**

Il passera de 9,76 à 9,88 euros brut de l'heure ou 7,83 euros net. Il passera de 1 480,27 à 1 498,47 euros brut par mois ou 1 188 euros net (+18,2 euros par rapport à 2017... soit **environ soixante centimes de plus par jour**... bonjour le mépris !).

Rappelons que limiter la réévaluation du SMIC, qui sert de référence dans nombre de dispositifs sociaux, c'est également tirer ceux-ci vers le bas, notamment l'ensemble des grilles de salaires.

Cette annonce intervient après la remise d'un rapport au gouvernement par un comité d'experts qui suggère de supprimer dans le mode de calcul du smic la double indexation qui permet son augmentation habituelle à minima.

Cette indexation se fait aujourd'hui en suivant l'augmentation des prix pour les faibles revenus et l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires de base ouvriers-employés. Ces calculs permettent d'empêcher le décrochage du SMIC par rapport aux prix et aux salaires plus élevés.

Si les nouvelles modalités de calcul préconisées par le comité d'experts sont retenues (ne tenir compte que de l'inflation), cela signifie qu'à l'avenir, cette augmentation à minima du SMIC sera encore moindre ! Alors que les dividendes continuent d'augmenter, que les millionnaires s'affichent au gouvernement, une telle éventualité est tout simplement insoutenable.

C'est pourtant ce qui serait dans la droite ligne de la logique de « réduction des coûts » du travail et en particulier de ceux des bas salaires (dont une grande majorité de femmes) pratiquées depuis plusieurs années, sans le moindre résultat sur l'emploi.

**Pour Solidaires le SMIC doit augmenter à 1700 euros nets, et les salaires doivent progresser de 300 euros.**

**C'est une revendication pour tous et toutes qui doit permettre une vie décente et la réduction des écarts de salaire.**

**31 rue de la  
Grange aux belles  
75 010 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20  
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org  
www.solidaires.org**

